



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

PROCES VERBAL CA 13 OCTOBRE 2023 à 10H

16 Présents :

Anne Gagniard, vice-présidente de l'ESAA, conseillère municipale en charge de l'enseignement supérieur,
Damien Malinas, président de l'ESAA
Claude Nahoum, 1^{er} adjoint au Maire, délégué à la vie culturelle
Dalia Messara, chargée de mission enseignement supérieur et représentante de la DRAC PACA,
Laetitia Herbette, représentante des personnels administratifs et technique,
Hervé Giocanti, professeur d'enseignement artistique, CR
Benoit Broisat, professeur d'enseignement artistique, création,
Frédérique Corcoral, adjointe au maire
Marie-Garance, représentante des étudiant-es Création
Réjane Perret, personnalité qualifiée
Corinne Ramelly, conseillère représentant le cabinet de Madame le Maire d'Avignon,
Morgan Labar, directeur
Raphaëlle Mancini, administrateur
Bruno Portet, département culture de la Ville d'Avignon
Salma Ghezal, responsable pédagogique et coordination de la recherche
Émilie Chabert, coordinatrice administrative

3 pouvoirs.

Elections de la Présidence et de la Vice-Présidence de l'ESAA

Damien Malinas donne la parole à Raphaëlle Mancini pour rappeler le cadre des élections de la Présidence et de la Vice-Présidence de l'ESAA.

Damien Malinas renouvelle sa candidature en tant que président.

Damien Malinas réaffirme son engagement et se présente de manière conjointe avec Anne Gagniard en tant que vice-présidente. Le travail accompli avec Anne Gagniard fut riche et productif et a permis de restaurer un fonctionnement d'établissement d'enseignement supérieur.

Pour les années à venir, Damien Malinas souhaite œuvrer de nouveau pour faire avancer l'ESAA dans :

- la reconnaissance des dispositifs de recherche en lien avec le projet proposé par le directeur,
- la recherche de mécénat,
- le développement des réseaux pour le reversement de la taxe d'apprentissage.

Damien Malinas remercie chaleureusement les représentants de la Ville pour leur soutien durant les 3 années passées et Dalia Messara pour son accompagnement soutenu et professionnel vis-à-vis de l'institution.

Anne Gagniard indique qu'elle souhaite être candidate à la Vice-Présidence de l'ESAA. Anne Gagniard témoigne du dynamisme de l'ESAA durant ces trois dernières années sans monotonie. Elle remercie vivement les membres du CA, l'équipe pédagogique et le cabinet du maire toujours présent pour faire avancer les dossiers relatifs à l'école.

Vote pour le poste de Présidence

14 pour
0 contre
0 abstention

Vote pour le poste de Vice-Présidence

14 pour
0 contre
0 abstention

Informations générales

Damien Malinas donne la parole à Morgan Labar pour donner les informations générales de rentrée :

- 124 inscrits augmentation de 14 en plus ;
- un livret des études qui intègre des dynamiques de recherche qui sont sources d'attractivité de l'établissement : <https://esaavignon.eu/wp-content/uploads/2023/09/Livret-ESAA23-24.pdf>
- 600 candidatures via parcoursup pour le concours d'entrée 2023 ;
- des recrutements pour renforcer l'organisation pédagogiques en CR notamment : François Duboisset, PEA matériaux bois et plastique, Gaspard Salatko, PEA anthropologie et sciences humaines, Ross Louis PEA culture anglaise.
- pour l'atelier bois ébénisterie, recrutement de Frédéric Bertrand. Une nouvelle dynamique d'ateliers s'organise avec l'arrivée de Monsieur Bertrand.
- Morgan Labar salue l'arrivée de Salma Ghezal en tant que responsable des études et coordinatrice de la recherche par ailleurs.
- présentation de la semaine de la rentrée. Morgan Labar remercie tout particulièrement Marc Simelière pour l'accueil des 124 étudiants au Palais des Papes (exposition Eva Jospin) et le FRAC pour l'accueil exceptionnel fait des étudiants de l'école d'art.
- présentation de la semaine « Habiter l'école » : toutes années et toutes équipes mélangées, faire école en s'appropriant l'ESAA afin de rendre hospitalier ces lieux. Un temps

de nettoyage des espaces extérieurs (y compris du chemin de Baigne-Pieds) est prévu lors de cette semaine exceptionnelle.

- Morgan Labar rappelle l'engagement de l'ESAA dans la modernisation de la gestion en faveur des étudiants : un travail sera fait pour mettre en place le logiciel de scolarité TAIGA (puis PEGASE) en faveur de la communauté de l'ESAA.

Morgan Labar tient à rappeler la situation de crise nationale rencontrée par les écoles d'art de France notamment en lien avec les mesures gouvernementales (valeur du point, primes, etc.).

Morgan Labar présente les grandes lignes du rapport rédigé par Pierre Oudart sur le fonctionnement des écoles d'art : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Remise-a-la-ministre-de-la-Culture-du-rapport-de-Pierre-Oudart-sur-les-écoles-supérieures-d-art-territoriales>

Morgan Labar présente les partenariats internationaux en cours :

- partenariat avec l'Académie des Arts de Guangzhou en Chine, un déplacement est prévu en novembre pour 4 étudiants, Cyril Jarton et Morgan Labar.
- projet Revolutions du Visible, partenariat avec une université japonaise (Benoit Broisat)
- projet Amazonie (Léa Le Bricomte)

Morgan Labar reprend le calendrier pédagogique de rentrée et détaille les semaines à venir : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/17b7PkIS-TgYzp04XMXwjQW7Z2qrFm36xPt0-GI-oQ7Q/edit#gid=2119721474>

- semaine de WS en novembre,
- semaine de la recherche en novembre ;
- semaine dédiée à l'histoire de l'art en novembre.

Morgan Labar remercie le Président et la Vice-Présidente pour leur soutien.

Il remercie aussi vivement Dalia Messara pour l'aide financière, technique et le soutien apporté à l'ESAA.

Anne Gagniard remercie l'ESAA de la participation à la JAE, temps fort de la Ville d'Avignon pour ses étudiants.

Elle rappelle la place singulière de l'ESAA sur son territoire mais aussi dans le projet Terre de culture. L'ESAA travaillera avec les écoles d'art de Tarragone dans le cadre de terre de culture rappelle t'elle.

Anne Gagniard invite les étudiants à se saisir du dispositif AGORAE installé en centre-ville d'Avignon : <https://www.avignon.fr/avignons/les-derniers-articles-de-votre-magazine/vos-articles-avignons/une-future-agorae-pour-les-etudiants>

Claude Nahoum indique qu'il serait heureux de pouvoir échanger avec les représentants de l'ESAA sur les dispositifs et actions concrètes à venir pour Terre de Culture 2024 et 2025. Il rappelle aussi l'engagement de la ville d'Avignon sur la question de l'éducation artistique et culturelle.

Morgan Labar indique qu'il a participé aux rencontres nationales de l'EAC organisées à Guingamp. Il rappelle l'organisation des ateliers et des projets tout au long de l'année en matière d'EAC et l'engagement des étudiants de 6^e année dans ces dispositifs.

Approbation du PV du 12 mai 2023

Vote :

11 votants + 3 PV
0 contre
0 abstention

Délibération n°1 : élection de la Présidence et de la Vice-Présidence de l'ESAA

La délibération acte des votes pour la Présidence et la Vice-Présidence de l'ESAA.

Vote :

11 votants + 3 PV
0 contre
0 abstention

Damien Malinas est élu Président et Anne Gagniard est élue Vice-Présidente à l'unanimité des votants.

Délibération n°2 : désignation des représentants de la CAO et de la CCM de l'ESAA

Damien Malinas propose l'ajournement de cette délibération pour laisser les membres du Conseil d'administration échanger sur ce point.

Les membres du Conseil acceptent cet ajournement à l'unanimité.

Délibération n°3 : modification de la régie de recettes de l'ESAA

Damien Malinas donne la parole à Madame Mancini. Morgan Labar rappelle que cette organisation relève d'une normalité pour les écoles d'art qui disposent presque toutes de régie de recettes.

Madame Mancini présente le fonctionnement à venir en indiquant les propositions de nomination à venir : Emilie Cosme en qualité de régisseur et Laetitia Herbette en qualité de suppléante.

Madame Mancini rappelle que cela engagera une charge de travail sérieuse pour le régisseur garant de la bonne gestion des deniers publics.

Vote :

11 votants + 3 PV
0 contre
0 abstention

Un travail est actuellement fait pour permettre par le biais de nouvelles organisations comptables (régie, paybox) d'éviter des procédures chronophages et peu efficaces (impayés notamment).

Délibération n°4 : actualisation du tableau des effectifs de l'ESAA

Le tableau des effectifs est actualisé en lien avec les mouvements de personnel et les évolutions de carrière.

Vote :

11 votants + 3 PV

0 contre

0 abstention

Délibération n°5 : ROB 2024

Morgan Labar indique les difficultés actuelles et le risque annoncé en matière d'accréditation concernant la sécurité financière de l'ESAA.

Morgan Labar indique que l'ESAA reste sous-dotée par rapport aux autres écoles d'art et que la recherche de financement nouveaux prend beaucoup de temps.

Damien Malinas indique qu'il faudra donner des priorités dans les projets à venir au regard des enveloppes qui seront allouées à l'ESAA. Dalia Messara rappelle l'aide exceptionnelle de 50 000€ versés à l'ESAA pour faire face aux charges exceptionnelles de 2023. Elle rappelle que la DRAC soutient par le biais de subventions des projets nouveaux dédiés à la création artistique et à l'enseignement supérieur. Anne Gagniard remercie Dalia Messara pour ses pistes en rappelant qu'il n'y aura pas d'augmentation possible au niveau de la dotation de la Ville.

Raphaëlle Mancini présente le ROB et les points de vigilance en termes de dépenses :

- **le financement des mesures gouvernementales prioritaire** dans les charges de personnel (valeur du point, frais de transport pour le personnel, attente des décrets d'application pour le régime de primes des personnels de la fonction publique territoriale, revalorisation des grilles salariales) ;
- **le suivi rigoureux de la GPEC notamment au regard de l'annonce orale de certains départs à la retraite** (2 départs évoqués pour 2023-2024). Au regard du nouvel EDT (organisation par bloc et par médium), les postes devenus vacants seront réinterrogés pour répondre aux enjeux de l'équilibre budgétaire. Il est à noter par exemple que le poste de chargé d'atelier est financé dans le cadre d'un redéploiement de ressources comme suite au départ à venir d'un des PEA de l'ESAA. L'objectif est notamment de pouvoir consolider l'organisation des ateliers de l'ESAA au regard du nouveau projet d'établissement.
- **l'entretien des sites** : les bâtiments sont anciens et connaissent des problèmes réguliers de dégradation (inondation, chutes de plafond, problème d'isolation). Cela entraîne des charges d'entretien très importantes pour l'établissement. Une réflexion devra être

menée avec le propriétaire notamment pour mettre en place des énergies propres (type panneaux solaires, etc.) dans les deux bâtiments.

- **le suivi des dépenses de fluides et d'énergie** dans un contexte d'augmentation des taux horaires.

Pour envisager de nouvelles économies, il faudrait envisager :

- de ré-internalisation de la prestation de sécurité. L'agent en charge des questions bâtimentaires de l'ESAA (1 poste d'agent de maîtrise) dispose d'un logement de fonction et doit de ce fait avoir des obligations de service. Elles lui avaient été retirées il y a quelques années. Il n'a pas été possible de réaffecter ses missions depuis lors. Le projet doit rester toujours en cours.
- réinterroger l'affectation du logement de fonction au départ à la retraite de l'agent en charge des questions bâtimentaires.
- étudier des mutualisations de ressources entre établissements au sein de l'école-s-du sud (labo photo, etc.).
- développer des logiques de réemploi plus importante notamment au niveau du petit matériel et du matériel technique.

Raphaëlle Mancini indique qu'un contrôle de la trésorerie sur les amortissements fait ressortir que certaines acquisitions n'ont pas été amorties par les anciens gestionnaires de l'ESAA (charge de 30 000€ à prévoir lors d'une prochaine étape budgétaire).

Vote :

11 votants + 3 PV

0 contre

0 abstention

Dalia Messara revient sur les pistes évoquées dans le rapport rédigé par Pierre Oudart. Des directives viendront du Ministère pour réfléchir à la question des financements et des mutualisations possibles sous l'autorité du Préfet.

Claude Nahoum et Corinne Ramelly quittent la salle à 11h40.

Morgan Labar évoque aussi les pistes de rapprochement possibles avec l'université d'Avignon. Anne Gagniard rappelle qu'elle fait partie du Conseil d'administration de l'Université. Une rencontre pourra être organisée avec le nouveau Président en début d'année 2024 pour étudier les partenariats de recherche et les partenariats structurels possibles.

Frédérique Corcoral quitte la salle de réunion à 11h45.

Délibération n°6 : bien être étudiant

Morgan Labar présente l'ensemble des actions mises en place en faveur des étudiant·es. Damien Malinas encourage la représentante étudiante à indiquer d'éventuelles remarques et besoins sur les dispositifs déjà mis en œuvre à l'ESAA.

Damien Malinas salue le travail de prévention déjà fait avec la CPAM.

Dalia Messara et Anne Gagniard rappellent que l'ESAA intégrera le dispositif porté par l'université en matière d'accès aux soins.

Madame Massal indique qu'elle n'a pas de remarque sur ces éléments à ce stade.

Vote :

8 + 2PV

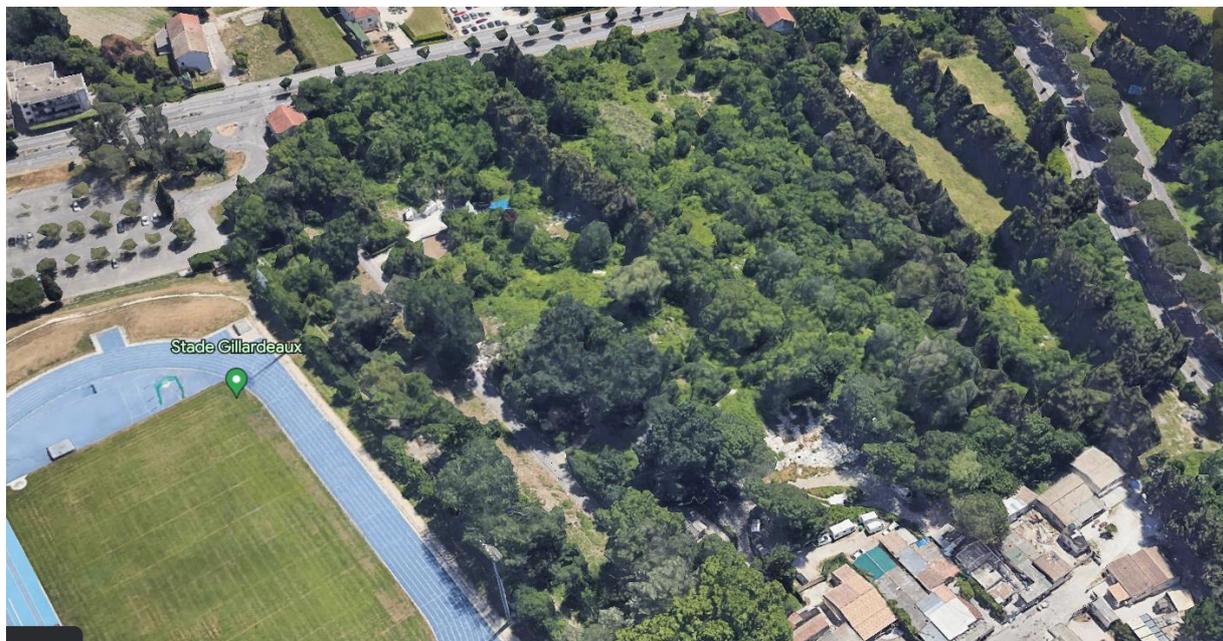
0 contre

0 abstention

Laetitia Herbette quitte la salle à 11h55.

Délibération n°7 : lancement d'une campagne de financement participatif

Les espaces du projet *Affordances* sont situés chemin de Baigne-Pieds.



L'ESAA souhaiterait lancer, avec l'appui de la plateforme KissKissBankBank, une opération de financement participatif territorial relative aux travaux de restauration et d'embellissement artistique de ces espaces en lien avec les autorités compétences et en bonne intelligence avec les habitants du quartier.

Dans une perspective de mobilisation des habitants du quartier, du territoire et au-delà, il est proposé que l'ESAA lance une souscription publique pour recueillir une grande partie du montant de ces travaux. En effet, outre qu'il permet de diversifier les sources de financement, le financement participatif constitue un outil de promotion du territoire et de ses acteurs, mais permet aussi de fédérer les habitants autour de projets et de créer de nouvelles formes de coopérations locales entre les citoyens, les collectivités et les acteurs de la société civile.

Les articles L.1611-7-1 et D.1611-32-9 du Code général des collectivités territoriales prévoient que les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent confier à un organisme public ou privé l'encaissement de recettes relatives aux revenus tirés d'un projet de financement participatif au profit d'un service public culturel.

Pour ce faire, l'ESAA devrait formaliser un partenariat avec plateforme KissKissBankBank en faisant valider la convention de partenariat par le Trésorier municipal.

L'objectif est d'avoir une somme de 6 000€ à consacrer au projet.

Damien Malinas encourage cette expérimentation et indique que toutes les parties s'engageront dans ce projet expérimental.

Vote :

7 + 2 PV

0 Contre

0 abstention

Délibération n°8 : admission en non-valeur des créances

L'admission en non-valeur des créances est décidée par le Conseil d'administration dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le trésorier municipal lorsque ce dernier rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

Vous trouverez en pièce jointe les 4 listes de 2023 des titres irrécouvrables pour admission des cotes en non-valeurs (annexée à la délibération).

Le montant total s'élève à 2 285€. L'administration émettra par la suite les mandats correspondants.

Vote :

7 + 2 PV

0 Contre

0 abstention

Questions diverses :

- présentation du projet présenté par le BDE qui sollicite un financement par reversement de la CVEC. Le BDE entre dans la salle à 12 heures 03.

Lou Grégoire représentante et Aymé Berthias vice-président du BDE présente les actions envisagées pour 2023 2024. Leur cout serait de 4 000€ qu'ils sollicitent pour l'association étudiante par reversement de la CVEC.

Anne Gagniard indique aux représentants du BDE qu'ils peuvent trouver des ressources alimentaires à l'AGORAE, rue Carnot en plus de la petite épicerie sèche mise en place à l'ESAA.

Damien Malinas indique aux étudiants la nécessaire vigilance à avoir quant à l'organisation des soirées d'intégration. Il faut éviter toute dérive et tout dysfonctionnement.

- calendrier de l'ESAA. Le prochain CA aura lieu le 15 décembre le matin. Le calendrier de l'année à venir est proposé aux membres du CA. Un CA spécifique sera organisé en février et consacré au bilan de mandat de Morgan Labar et au renouvellement de son mandat si ce dernier indique son souhait de renouveler son mandat.

Hervé Giocanti souhaite prendre la parole pour indiquer qu'ils remercient les services et la direction pour un retour de fonctionnement à la normale. Avant lors des CA, ce n'était pas clair, et il avait l'impression de choses non dites. Les choses sont organisées de manière claire ce qui est motivant pour travailler. Il remercie le Président du CA aussi pour le travail réalisé.

Damien Malinas remercie les membres du CA pour leur participation à cette réunion et clôt la réunion à 12h22.